

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légal et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2903

974 – RÉUNION

**GREFFE DU TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS DE LA
RÉUNION**

Ventes et cessions

842 469 900 RCS Saint Denis de La Réunion.

CSR 974.

Forme : Société Civile Immobilière.

Capital : 30000.00 EUR.

Adresse : 4, Rue Jean Robert, 97419 La Possession.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE Sport Bien Être et Musculation, société par actions simplifiée au capital de 220.000 euros, 4, rue Jean Robert, 97419 La Possession 842 493 587 R.C.S. Saint-Denis-de-la-Réunion, ET CSR 974, société civile immobilière au capital de 30.000 euros, 4, rue Jean Robert, 97419 La Possession 842 469 900 R.C.S. Saint-Denis-de-la-Réunion AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à 26/12/2025 : La société Sport Bien Être et Musculation, société par actions simplifiée au capital de 220.000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Jean Robert, 97419 La Possession et dont le numéro unique d'identification est 842 493 587 R.C.S. Saint-Denis-de-la-Réunion, représentée par son président, S.D.G.E., société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Jean Robert, 97419 La Possession et dont le numéro unique d'identification est 499 468 346 R.C.S. Saint-Denis-de-la-Réunion, elle-même représentée par son directeur général, Monsieur Éric Garron, dûment habilité à l'effet des présentes, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé au 249 chemin des terriers, 83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de DRAGUIGNAN sous le numéro 830 758 298. et la CSR 974, société civile immobilière au capital de 30.000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Jean Robert, 97419 La Possession et dont le numéro unique d'identification est 842 469 900 R.C.S. Saint-Denis-de-la-Réunion, représentée par son gérant, S.D.G.E., société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Jean Robert, 97419 La Possession et dont le numéro unique d'identification est 499 468 346 R.C.S. Saint-Denis-de-la-Réunion, elle-même représentée par son directeur général, Monsieur Éric Garron, dûment habilité à l'effet des présentes. ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CSR 974 par la société Sport Bien Être et Musculation. La société CSR 974 ferait apport à la société Sport Bien Être et Musculation de la totalité de son actif, soit 2.635.079 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2.070.157 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 564.922 euros. La Société Sport Bien Être et Musculation, et la société CSR 974 sont intégralement détenues par la société S.D.G.E.,

société par actions simplifiée au capital de 500.000 euros, dont le siège social est situé 4, rue Jean Robert, 97419 La Possession et dont le numéro unique d'identification est 499 468 346 R.C.S. Saint-Denis-de-la-Réunion. Par conséquent, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital de la société Sport Bien Être et Musculation en rémunération des apports. Les apports effectués par la société CSR 974 n'étant pas rémunérés par l'attribution d'action de la société Sport Bien Être et Musculation, il n'a été établi aucun rapport d'échange. La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/01/2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société CSR 974 depuis le 01/01/2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société Sport Bien Être et Musculation. Il n'y a pas de boni ou mali de fusion s'agissant de la fusion de sociétés sœurs. La société CSR 974 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été envoyé au greffe du Tribunal de commerce de SAINT DENIS DE LA REUNION pour la société absorbante et la société absorbée, le 27/12/2025 dont les dépôts ont été constatés le 27/12/2025, pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis..

